



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

Montreuil le 18 février 2015

**à Najat Vallaud Belkacem  
Ministre de l'Education nationale**

Madame la Ministre,

Nous sommes alertés par les personnels enseignants des conséquences de la mise en œuvre de la formation à distance M@gistère. Nous avons déjà saisi votre prédécesseur, dès janvier 2014, sur les problèmes soulevés par ce dispositif.

### **La formation M@gistère ne correspond pas aux attentes et aux besoins des enseignants**

Alors que les personnels sont submergés par les missions et les demandes institutionnelles qui ne cessent de s'empiler, le dispositif de formation m@gistère, ne correspond en rien aux attentes de nos collègues. Depuis un an, ils font le constat que cette formation à distance ne permet pas la richesse, la précision et la souplesse d'une formation en présentiel et revêt bien souvent un caractère de contrôle, inhérent à ce dispositif.

### **Elle met en place un dispositif d'auto évaluation,**

Les personnels soulignent un manque de souplesse et de choix dans les formations dispensées par M@gistère qui remet en cause le principe statutaire de formation volontaire choisie.

En effet, la plaquette de présentation précise que « l'offre de formation *se fondera sur un diagnostic des besoins établi par chaque inspecteur de l'éducation nationale (IEN) en articulation avec la politique académique de formation.* » dans la perspective d'un « nouveau moyen d'évaluation des compétences » des Professeurs de Ecoles.

Il est aussi prévu « *un suivi et une validation des acquis* » de la formation et « *l'IEN doit faire le lien entre l'activité de formation et les effets dans la classe* », ce qui déplace le centre de ce dispositif de la formation vers l'évaluation qui ne correspond pas à la réglementation sur la formation continue.

Le dispositif m@gistère est également utilisé dans certains cas pour demander aux enseignants de préparer des séances types qui sont rendues publiques et entraîne la mise en place d'un dispositif « d'échanges entre pairs » débouchant sur des critiques publiques et une forme d'auto évaluation, non prévue par la réglementation, très éloignée de l'objectif de formation affiché.

### **Absence de confidentialité lors des connexions Internet (réseau social imposé)**

Chaque fois qu'un message d'un collègue du groupe magistère d'une circonscription apparaît, tous les autres enseignants peuvent en prendre connaissance sur leur boîte professionnelle.

De telles situations, qui peuvent conduire à des processus de culpabilisation individuelle qui peut fragiliser certains enseignants, sont contraires à la liberté pédagogique individuelle des Professeurs des Ecoles reconnue dans le statut.

### **Heures de travail informel non comptabilisées**

Par ailleurs, en fonction des « compétences » des uns et des autres en TICE, le parcours peut s'avérer bien plus long que les 9 heures prévues dans le module, or aucune réponse n'a pu encore être apportée quant à la comptabilisation de ces heures effectuées au-delà des 9 heures aussi bien pour les PE que par les conseillers pédagogiques responsables des parcours.

De plus les enseignants sont de plus en plus fréquemment convoqués à des réunions consécutivement à l'utilisation de M@gistère, entraînant un allongement du temps de travail en dehors et au-delà du temps imparti par la circulaire de février 2013 sur les 108 heures.

Compte tenu de la nature des problèmes que soulève le dispositif M@gistère, il n'est pas acceptable qu'à aucun niveau ministériel, académique ou départemental les CHS-CT n'aient été saisis par l'administration pour étudier les conséquences de la mise en place de nouvelles technologies, comme le stipule l'article 57 du décret 872-453 modifié qui prévoit que le CHS CT doit être consulté sur l'introduction des nouvelles technologies.

Dans ces conditions, nous vous demandons donc de suspendre la mise en œuvre de cette formation M@gistère.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

**Norbert Trichard**  
**Secrétaire général**